



**SECTION de la VENDÉE**

**DECLARATION LIMINAIRE**

**COMITE TECHNIQUE LOCAL  
du 26/04/2022**



M. Le Président,

Nous voici réunis en séance plénière pour examiner l'enveloppe dédiée au fonds d'amélioration des conditions de vie au travail.

Pour rappel, 4 organisations syndicales nationales ont signé un protocole d'accord fin 2021 comportant 4 volets :

- ➔ une prime exceptionnelle, inversement proportionnelle au grade, pour les agents de catégorie C, B, et les Inspecteurs. Cette prime représente environ 16 millions d'euros et a été versée en décembre 2021.
- ➔ une augmentation des promotions en 2022 (LA, CIS, EPA).
- ➔ un rendez-vous fixé au 1er semestre 2022 concernant des négociations portant sur le volet indemnitaire à la DGFIP.
- ➔ et enfin, ce qui nous concerne aujourd'hui, les 10 millions d'euros consacrés au Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie au Travail (soit environ 80 000 € pour la Vendée).

Ce fonds n'ayant pas vocation à être utilisé directement en terme indemnitaire, il ne peut pas non plus servir de palliatif à la dégradation des conditions de travail subie par tous les personnels.

Nous n'oublions pas la situation dans laquelle nous nous trouvons, à savoir :

- Un point d'indice gelé depuis 10 ans ayant pour conséquence un appauvrissement des fonctionnaires.
- Des emplois qui continuent d'être supprimés de manière massive à la DGFIP, augmentant de façon très significative la charge de travail de chaque agent.
- La destruction de notre réseau, obligeant par là-même les agents à augmenter leur temps de trajet, sans compensation, et pour certains les contraignant à repenser en totalité leur parcours professionnel en changeant de métier.

Les personnels de la DGFIP travaillent aujourd'hui sans véritable reconnaissance et sans visibilité quant à leur avenir professionnel.

Pour la DGFIP ce fonds serait donc LA solution pour améliorer les conditions de vie des agents. A FO DGFIP, nous avons pourtant d'autres pistes à vous proposer :

- Que le Gouvernement propose immédiatement un véritable rattrapage du point d'indice et une refonte de l'ensemble des grilles indiciaires, sans se contenter de vagues promesses.
- Que des moyens humains soient donnés aux services afin que les agents puissent exercer correctement l'ensemble de leurs missions.
- Que notre réseau soit repensé pour être au plus proche des citoyens au lieu de s'en éloigner.

Ne croyez pas que les agents soient dupes de cet exercice de communication qui fait la part belle à ce fonds providentiel émanant d'une direction générale débordante de générosité. Au-delà de ces belles promesses, ils connaissent la réalité des services et la vivent au quotidien.

Nous n'oublions pas non plus que ce sont les réformes incessantes imposées aux personnels, les restructurations, les suppressions d'emplois, la smicardisation d'un nombre toujours plus élevé de fonctionnaires, qui dégradent toujours plus les conditions de travail et de vie au travail.

C'est bien la politique de la Direction Générale et sa déclinaison locale qui ont contribué à la dégradation des conditions de travail dans nos services.

Ce fonds ne peut en aucune façon faire passer l'amère potion du NRP dont l'administration poursuit le déploiement, avec toutes ses conséquences délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents !

L'utilisation de cette enveloppe par les agents et les représentants du personnel ne vous dédouane en rien de vos actions et de votre responsabilité en termes de destruction du Service public républicain et de détérioration des conditions de travail !

Nous constatons que le calendrier que vous nous avez imposé avec ce CTL, convoqué à une semaine de la date limite imposée par la Direction Générale, ne nous laisse que très peu de marge de manoeuvre pour amender vos propositions. Il s'avère qu'à ce stade de la discussion, vous avez décidé seul quels sont les projets réalisables et ceux qui ne le sont pas !

Pour certains projets, nous ne pouvons que partager votre jugement mais pas pour tous, la subjectivité étant particulièrement importante dans ce nouvel exercice. A titre d'exemple, vous refusez la mise en place de douches alors même qu'elles ont été acceptées dans d'autres départements.

Il ne nous reste donc que 6 jours pour vous faire part de nos propositions et pour que vous puissiez faire de nouveaux devis si nécessaire mais est-ce encore possible ? Nous aurions aimé par exemple que l'aménagement des espaces de détente fût généralisé sur tous les sites où cela s'avère nécessaire, à commencer par ceux où il n'y en pas, la cité administrative notamment.

Nous vous rappelons que lors de ce CTL, nous ne sommes pas réunis aujourd'hui pour vous donner notre avis sur votre projet, mais bel et bien pour être acteur de la décision finale qui sera prise sur l'utilisation de cette enveloppe !

Alors, la participation des élus FO DGFIP 85 aux discussions concernant ce fonds n'est NI UNE FIN EN SOI, NI UN SOLDE DE TOUT COMPTE. Dans ce contexte, FO sera présent tout au long du processus afin d'être force de proposition et d'obtenir le maximum pour les agents à notre niveau local. Nous resterons attentifs à ce que la majorité des agents vendéens puissent bénéficier de ce fonds, à un niveau ou à un autre.